



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

APL

Question écrite n° 26261

Texte de la question

M. Claude Gaillard appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les conséquences des conditions actuelles d'attribution de l'APL (allocation personnalisée au logement) en raison de la prise en compte comme référence des revenus du dernier mois. En effet, les étudiants ayant occupé un emploi durant les congés d'été se voient privés d'allocation à la rentrée alors qu'ils ont justement fait des efforts pour travailler durant leurs congés et financer leurs études. Certes, les intéressés peuvent solliciter une demande de révision mais leurs difficultés n'en persistent pas moins actuellement pour un grand nombre. Il le remercie de bien vouloir indiquer les mesures envisagées afin de prendre en compte cette question. - Question transmise à M. le ministre délégué au logement et à la ville.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a annoncé en septembre 2003 la suspension des décrets du 27 juin 2003 et du 2 juillet 2003 portant respectivement sur l'aide personnalisée au logement et sur l'allocation de logement. Ces mesures, relatives au plancher spécifique de ressources pour les couples d'étudiants et au rétablissement du mécanisme d'évaluation forfaitaire des ressources pour les jeunes salariés de moins de vingt-cinq ans, sont en conséquence suspendues. Cette décision a en particulier pour objectif de préserver l'aide de certains étudiants ayant eu une activité rémunérée pendant les mois d'été.

Données clés

Auteur : [M. Claude Gaillard](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26261

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : logement et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7765

Réponse publiée le : 7 décembre 2004, page 9773